

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2025

LIAISON AUTOROUTIÈRE ENTRE CASTRES ET TOULOUSE - (N° 1446)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
M. Breton et M. Dirx

TITRE

Au titre, après le mot :

« autoroutière »,

insérer les mots :

« permettant la cohésion des territoires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement permet de préciser l'objet de la proposition de loi.